

Puteaux, le 23 mai 2022.

## Information relative à la prime PEPA et aux autres engagements de la Direction

---

Mesdames, Messieurs, Chers collaborateurs,

Comme nous vous l'indiquions la semaine dernière, nous nous sommes engagés à verser, pour la 3ème année consécutive, une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) dès parution du texte législatif le permettant, et nous l'espérons dès le mois de juillet prochain.

**Nous sommes heureux de vous annoncer que le montant individuel de cette prime PEPA sera de 1 000 € pour un collaborateur (base temps plein et selon les modalités qui seront définies par les textes législatifs à venir).**

**Par le versement de cette prime PEPA** (*qui est un dispositif exceptionnel de par la loi, que l'entreprise est libre de mettre en œuvre ou non puisque c'est elle qui la paye aux collaborateurs ; l'Etat, pour sa part, exonère la prime de l'impôt sur le revenu, des cotisations salariales et sociales*), **nous souhaitons préserver le pouvoir d'achat de chacun d'entre vous**, alors que les résultats enregistrés par la S.A ORPEA en France ne permettraient malheureusement pas de verser un intéressement cette année (*ce dernier étant calculé sur le résultat courant, qui est négatif au titre de 2021 suite à la crise sanitaire qui a eu un impact défavorable sur l'activité et les charges d'exploitation*).

Nous avons également souhaité aller au-delà de ce qui avait été versé les années antérieures, pour reconnaître le travail accompli par tous.

**Par ailleurs, nous nous sommes également engagés devant vos représentants du Comité Social et Economique (CSE) à :**

- **Recourir aux heures supplémentaires dès lors que nécessaire et selon les normes en vigueur (majorations...)**
- **Ouvrir des négociations dès le mois de juin sur la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement existant visant à introduire un ou des critères extra financiers pour éviter que seuls les résultats financiers annuels de l'entreprise déterminent le montant de l'intéressement versé aux collaborateurs ; notre objectif est que cet avenant soit mis en place d'ici le 30 juin de manière à ce qu'il soit applicable dès l'exercice 2022**

- **Renforcer notre dynamique de formation et d'accompagnement dans les parcours de carrière**, dont notamment le lancement d'un nouveau dispositif d'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

**Nous sommes déterminés à transformer tout ce qui doit l'être pour que 2022 puisse être l'année du renouveau, propice à construire l'avenir ensemble.**

Orpea est l'entreprise de chacune et chacun d'entre nous, c'est ensemble que nous pourrons relever les prochains défis et regagner la confiance de l'ensemble des parties prenantes.

Très sincèrement,

**Jean-Christophe ROMERSI**  
Directeur Général ORPEA France

**Stéphane COHEN**  
Directeur des Opérations  
Médico-Sociales ORPEA France

## A L'ATTENTION DE TOUS LES COLLABORATEURS d'ORPEA S.A

---

### La direction d'ORPEA s'engage à :

- Verser une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA), pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive dès que la loi le permettra, et nous l'espérons dès juillet, d'un montant individuel de 1 000 € pour un collaborateur (base temps plein et selon les modalités qui seront définies par les textes législatifs à venir).
- Ouvrir des négociations dès le mois de juin sur un avenant à l'accord d'intéressement existant, afin d'éviter que seuls les résultats financiers de l'entreprise puissent déterminer à l'avenir le montant de l'intéressement versé aux collaborateurs, en introduisant un ou des critères extra financiers (qualité, RSE...)
- Recourir aux heures supplémentaires dès que nécessaire et selon les normes en vigueur (majorations...)
- Renforcer notre dynamique de formation et d'accompagnement dans les parcours de carrière, dont notamment le lancement d'un nouveau dispositif d'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

**Soyez assurés de pouvoir compter sur notre engagement à vos côtés.**

**Nous sommes déterminés à transformer tout ce qui doit l'être pour que 2022 soit l'année du renouveau, propice à construire l'avenir ensemble.**

Jean-Christophe ROMERSI  
Directeur Général ORPEA France

Stéphane COHEN  
Directeur des Opérations  
Médico-Sociales ORPEA France